

DÉLIBÉRATION N° CS 2022-02-028

TABLEAU DES EFFECTIFS / CRÉATION DE POSTES

Nombre de membres :

En exercice : 32

Présents : 19

Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le 30 mai ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à Vals de Saintonge Communauté à Saint Jean d'Angély, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Éliane TRAIN – Isabelle COSSON – Anne-Sophie DESCAMPS – Lina BESNIER

Messieurs Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Jean MOUTARDE – Michel LALAIZON – Hubert COUPEZ
Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY – Jérôme GARDELLE – Éric GUINOISEAU – Jean GORIOUX
Denis DUBOURGNOUX – David RAFFÉ – Philippe NEAU – Alain FONTANAUD

Présents / Membres suppléants**Présence des suppléants sans vote****Absents titulaires**

Madame Gisèle VERGNON – Ghislaine GOT (*excusée*)

Messieurs Jean-Michel CHATELIER (*excusé*) – Julien GOURRAUD – Jean-Luc FOURRÉ (*excusé*)
Gaby TOUZINAUD – Emmanuel JOBIN – Stéphane AUGÉ – Jean-Paul GAILLOT – Sylvain BARREAUD
(*excusé*) – Sylvain FAGOT – Laurent RENAUD – Philippe PELLETIER (*excusé*)

Secrétaire de séance

Madame Isabelle COSSON

Convocations envoyées le :

20 mai 2022

Affichage de la convocation le : 20 mai 2022

(Art. L2121-10 du CGCT)

Publication (affichage) ou notification du :
02 juin 2022



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique qui stipule que « *les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement* »,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer 3 nouveaux postes de :

- Chargé(e) de publication, catégorie C,
- Chargé(e) d'accueil, catégorie C,
- Adjoint(e) à la responsable du service collecte, catégorie B,

Ces emplois sont permanents et à temps complet.

Considérant qu'il est nécessaire de créer un poste d'agent de maîtrise principal suite aux avancements de grade 2022,

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique précité, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

L'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical,
19 membres présents, 19 membres votants, à l'unanimité,**

- Approuve les modifications du tableau des effectifs dont le détail est défini ci-dessus,
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget primitif 2022 et suivants,
- Autorise la création d'un poste de chargé(e) de publication,
- Autorise la création d'un poste de chargé(e) d'accueil,
- Autorise la création d'un poste d'adjoint(e) à la responsable du service collecte,
- Autorise Monsieur le Président à procéder aux déclarations de vacances de poste et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 2^{ème} Vice-président à signer toutes les pièces afférentes,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 2^{ème} Vice-président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 02 juin 2022

Extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean GORIOUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.



Tableaux annexés à la délibération :

CATÉGORIE	GRADE OU EMPLOIS	Postes ouverts	Postes pourvus au 30/05/22	Solde
EMPLOI FONCTIONNEL				
A	Directeur Général des services	1	1	0
FILIÈRE TECHNIQUE				
A	Ingénieur principal	1	0	1
	Ingénieur	3	2	1
B	Technicien principal 1 ^{ère} classe	3	1	2
	Technicien principal 2 ^{ème} classe	6	2	4
	Technicien	4	0	4
C	Agent de maîtrise principal	4	3	1
	Agent de maîtrise	6	4	2
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	11	7	4
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	38	28	10
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 28/35 ^{ème}	1	1	0
	Adjoint technique	62	41	21
	Adjoint technique 04/35 ^{ème}	1	1	0
	Adjoint technique 18/35 ^{ème}	1	0	1
	Adjoint technique 24/35 ^{ème}	1	0	1
	Adjoint technique 28/35 ^{ème}	1	0	1
	Adjoint technique 33/35 ^{ème}	1	1	0
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
B	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	0	1
	Rédacteur	2	0	2
C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	5	5	0
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	5	1	4
	Adjoint administratif	4	4	0
FILIÈRE ANIMATION				
B	Animateur territorial	1	1	0



EMPLOIS CONTRACTUELS POSTES PERMANENTS			
EMPLOIS	Postes ouverts	Postes pourvus au 30/05/22	Postes vacants
Responsable Innovation circulaire (Article 3.3-2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée)	1	1	0
Responsable traitement CDI (Article 3.3-2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée)	1	1	0
Chargé de mission Économie Circulaire	1	1	0
FABLAB manager (Article 3.3-2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée)	1	1	0
Chargée de mission TRIBIO	1	1	0
Facilitatrice Atelier Cyclab (Article 3.3-1°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée)	1	1	0
Animatrice Écologie Industrielle et Territoriale (Article 3.3-1°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée)	1	0	1
Coordinatrice déchetterie (Article 3.3-2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée)	1	1	0
Chargée de la formation, des compétences et de la mobilité professionnelle (Article 3.3-2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée)	1	1	0
Chargé(e) de communication digitale et graphisme	1	1	0
Chargé(e) de publication	1	0	1
Chargée de comptabilité	1	1	0
Agent de collecte	2	0	2
Agent de communication de terrain	2	0	2
Chargé de mission auprès des entreprises	1	0	1
Agent suivi qualité collecte / chargé d'accueil	1	0	1
Chargé de mission réduction des déchets	1	0	1

EMPLOIS CONTRACTUELS DE DROIT PRIVÉ – pour information			
EMPLOIS ET DISPOSITIFS	Postes ouverts	Postes pourvus au 30/05/22	Postes vacants
Chauffeur ripeur Emploi d'avenir	4	0	4
Agent de déchetterie Emploi d'avenir	2	0	2
Agent de déchetterie/collecte Emploi d'avenir	6	0	6
Agent pour la prévention des déchets Emploi d'avenir	1	0	1
Agent de déchetterie - CUI CAE / Agent de collecte - CUI CAE	2	0	2

